



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 39904

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le probleme toujours en suspens de la retraite anticipee pour les anciens combattants en Afrique du Nord. La commission tripartite, chargee d'en evaluer le cout, a termine ses travaux et, malgre les divergences qui peuvent encore subsister, il y aurait necessite a ce que le Gouvernement inscrive a l'ordre du jour un projet de loi. Il lui demande donc en consequence de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de la commission tripartite creee par decret du 9 aout 1995 et chargee d'evaluer le cout pour l'Etat des dispositions qui permettraient de donner aux anciens combattants d'Afrique du Nord, la faculte de prendre une retraite a taux pleins a l'age de soixante ans, diminuee du temps passe sous les drapeaux, a ete remis au Premier ministre puis, conformement a l'article 6 du decret susvisé, transmis au comite interministeriel pour le developpement de l'emploi, ainsi qu'a l'ensemble des caisses de retraite concernees. Les conclusions de la commission tripartite ne sont contestees par personne. La commission a travaille dans le cadre qui lui avait ete fixe et le rapport chiffre exactement et de facon definitive le cout de la revendication figurant dans la plate-forme commune des anciens combattants telle qu'ils l'avaient souhaitee. Ce rapport a evalue le cout de la mesure a 151 milliards de francs et il a ete indique alors en commission pleniere, par les associations du Front uni, que ce chiffre n'etait pas discute et pas davantage les parametres qui avaient permis son evaluation. Devant l'enormite de ce chiffre, les associations ont alors suggere des modifications essentielles au cadre du calcul qui, d'apres elles, permettraient d'aboutir a un chiffre de 36,6 milliards de francs. Or les modifications demandees pour permettre d'arriver au chiffre de 36,6 milliards de francs posent des problemes juridiques et d'equite aussi serieux qu'insurmontables. En effet, des qu'a ete connue la solution proposee par le Front uni - a savoir que les engages et les harkis ne pourraient beneficier de la retraite anticipee - d'innombrables protestations ont ete adressees au ministere. Au surplus, le rapporteur a confirme que le calcul qui permettrait de parvenir au chiffre de 36,6 milliards de francs etait errone et que, en adoptant le nouveau cadre propose par le Front uni, on arrivait non pas a 36,6 milliards de francs mais a une somme de 80 a 95 milliards de francs. L'effort financier demande aux contribuables est sans commune mesure avec les efforts deja realises pour d'autres categorie de Francais par les gouvernements precedents, quels qu'ils aient ete. Il faut en avoir conscience. Et contrairement a la declaration du communique publie par le Front uni affirmant que le ministre a refuse « de son propre chef » que soit accordee la retraite anticipee, c'est lui qui le premier a envisage de rechercher l'amelioration des dispositions existantes. Les services du departement ministeriel se sont mis en rapport avec ceux du ministere du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Le ministre a deja eu un entretien avec le ministre concerne. Au cours de celui-ci, il a examine le moyen d'ameliorer la situation des anciens combattants d'AFN en etudiant les possibilites de progres et en renforçant la solidarite envers eux. Le ministre s'efforcera de parvenir au meilleur resultat possible et acceptable par tous.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39904

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3055

Réponse publiée le : 1er juillet 1996, page 3526